26 janvier 2010 **10.303**

Question Fabien Fivaz

Rehaussement des quais 6 et 7 en gare de Neuchâtel

Pour les personnes à mobilité réduite, l'introduction des rames "Domino" représente une augmentation indéniable de confort. Celles-ci sont en effet dotées, dans leur partie centrale, d'un fond plat qui permet aux personnes en chaise roulante de monter dans le train sans l'aide à l'embarquement jusqu'à présent assurée par le personnel des CFF. Pour être utilisable, ce système oblige les CFF à rehausser les quais. En gare de La Chaux-de-Fonds ainsi que dans d'autres gares sur la ligne entre Le Locle et Neuchâtel, ces rehaussements ont été effectués, mais pas à Neuchâtel sur les quais 6 et 7 d'où partent ces trains. Cette situation empêche les personnes en chaise roulante d'utiliser le réseau de transports publics de manière autonome, ce qui est regrettable.

Le Conseil d'Etat pourrait-il prendre contact avec les CFF pour que le rehaussement des quais 6 et 7 en gare de Neuchâtel soit effectué dans les plus brefs délais? Par la même occasion, est-ce qu'une réflexion pourrait être faite pour ce qui est des autres quais de gare dans le canton qui présentent le même défaut (planification)?